



## Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1996/883  
26 octobre 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR L'ADMINISTRATION TRANSITOIRE  
DES NATIONS UNIES POUR LA SLAVONIE ORIENTALE, LA BARANJA ET LE  
SREM OCCIDENTAL

### I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est présenté en application des paragraphes 4 et 9 de la résolution 1037 (1996) du Conseil de sécurité, en date du 15 janvier 1996. Il résume les principales activités menées par l'Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et le Srem occidental (ATNUSO) dans la région de la Slavonie orientale, de la Baranja et du Srem occidental (ci-après dénommée "la région") depuis le rapport que j'ai présenté le 1er octobre 1996 (S/1996/821), identifié les problèmes actuels et les tâches futures de la mission et contient mes recommandations.

### II. ASPECTS POLITIQUES

2. Dans mon précédent rapport au Conseil, j'ai noté que, pour que de nouveaux progrès soient réalisés, il fallait que les parties coopèrent davantage avec l'ATNUSO et s'emploient réellement à créer un climat constructif (ibid., par. 16). Je regrette de ne pouvoir annoncer que la coopération du Gouvernement croate avec l'ATNUSO s'est améliorée. Le 27 septembre, la Chambre des représentants du Parlement croate a adopté à l'unanimité une résolution n'ayant pas force obligatoire pour demander que le mandat de l'Administration transitoire prenne fin le 15 janvier 1997 et que des élections aient lieu dans la région d'ici au 15 décembre 1996. Si des officiels croates ont exprimé leur soutien à l'ATNUSO au cours d'entretiens privés et ont fait des déclarations conciliantes à des dirigeants serbes locaux, le Gouvernement croate ne s'est pas opposé à la résolution et n'a pas non plus expliqué les engagements qu'il avait pris lorsqu'il avait signé l'Accord fondamental du 12 novembre 1995 (A/50/757-S/1995/951, annexe). Pendant tout le mois d'octobre, des déclarations de plus en plus hostiles et agressives envers l'ATNUSO sont parues dans les médias et ont été faites par des membres du Gouvernement, notamment par le Ministre croate de la défense qui a brandi la menace d'une action militaire si la région n'était pas rendue à la Croatie d'ici à avril 1997. Autres exemples de non-coopération, les autorités croates se sont retirées, à la dernière minute, de stages de formation au déminage organisés et financés par le United States Demining Coordination Centre à Sarajevo à l'intention des Serbes et des Croates et l'interdiction faite aux Croates de participer au jour de marché organisé par l'ATNUSO le 12 octobre sous le prétexte gratuit qu'il constituait

une menace à la santé publique. Il en résulte une appréhension et une anxiété accrues parmi les résidents serbes de la région, et le renforcement des éléments serbes durs.

3. Le 7 octobre, dans le cadre de consultations ordinaires, l'Administrateur transitoire a rencontré les éléments durs des dirigeants serbes locaux pour les prier instamment de coopérer avec l'ATNUSO et il a exprimé le souhait que le mandat de celle-ci soit prorogé pendant un an. Le Président Milošević a indiqué que les dirigeants serbes locaux avaient été informés que la population serbe devait s'adresser au Gouvernement croate pour obtenir des documents et les avantages auxquels elle avait droit, tels que pension et autres prestations. Le Président Milošević a également offert la nationalité yougoslave aux Serbes qui acquéraient la nationalité croate, s'ils décidaient de quitter la région dans les trois années suivant la normalisation des relations entre la République fédérative de Yougoslavie et la Croatie. Si cette initiative contribue à renforcer la position des dirigeants serbes modérés, les éléments durs ont continué à faire obstacle au progrès dans les zones qu'ils contrôlent, notamment dans certaines régions de la Baranja.

4. Le 8 octobre, l'Administrateur transitoire a rencontré le Président Tudjman et des membres clefs du Gouvernement croate afin d'obtenir leur entière coopération pour que les obligations et engagements contractés puissent être respectés. L'Administrateur transitoire s'est dit profondément préoccupé par le climat d'affrontement qui s'était instauré et il a condamné la campagne que les médias croates menaient contre l'ATNUSO, laquelle semblait être liée à des facteurs politiques internes plutôt qu'aux activités de l'Administration sur le terrain. Le Président a promis que la coopération avec l'ATNUSO serait entière pour permettre à celle-ci de mener à bien sa mission rapidement et il a indiqué qu'il était prêt à se montrer réellement conciliant envers les Serbes de la région.

5. Le Président Tudjman s'est employé à obtenir de l'Administrateur transitoire qu'il appuie la tenue d'élections en décembre 1996 et l'achèvement de la mission de l'ATNUSO 30 jours plus tard. L'Administrateur transitoire a souligné qu'il incombait au Conseil de sécurité, à la lumière des recommandations formulées par le Secrétaire général, de décider de la durée et de la nature du mandat de l'ATNUSO. Il a ajouté que l'achèvement de cette mission dépendait de la coopération que l'ATNUSO recevait des parties et que celle de la partie croate avait beaucoup laissé à désirer récemment dans des domaines importants. Comme déclaration d'intention opérationnelle, et conformément aux responsabilités dont il est chargé, l'Administrateur transitoire a indiqué qu'il avait pour objectif de mener à bien l'essentiel de la mission de l'ATNUSO d'ici au début du printemps de 1997, tout en remplaçant progressivement la région sous contrôle croate, cette tâche devant être achevée au début de l'été au plus tard. Malheureusement, cette déclaration a été présentée de manière fallacieuse dans les médias croates.

### III. ASPECTS MILITAIRES

6. La situation militaire en dehors de la région demeure calme et stable. L'activité des forces armées de la Croatie et de la République fédérative de Yougoslavie se borne à des entraînements de routine. Toutefois, un fait

/...

potentiellement dangereux s'est produit le 9 octobre lorsque l'armée yougoslave a déployé plusieurs chars au voisinage immédiat de la frontière avec la Croatie, à l'est de Lipovac. Selon les autorités militaires yougoslaves, il s'agissait de manoeuvres d'automne normales. Ce déploiement non annoncé si près de la frontière internationale aurait pu entraîner une action analogue de la part de l'armée croate, ce qui aurait accru la tension et nui à la confiance mutuelle. Les chars ont été rapidement retirés après une protestation de l'ATNUSO.

7. La situation militaire dans la région demeure calme. Les coups de feu erratiques tirés au moyen d'armes légères, essentiellement dans les zones urbaines, ont été peu nombreux. La présence militaire de l'ATNUSO continue de contribuer au maintien de la paix et de la sécurité et de donner confiance à la population locale. Entre autres activités, l'ATNUSO poursuit son action de démilitarisation et continue de superviser les opérations de déminage, d'assurer une formation en matière d'appui aérien rapproché en coopération avec l'IFOR et de fournir une aide humanitaire. Le 2 octobre, un programme de rachat des armes a été lancé en coopération avec les autorités croates. Pendant les trois premières semaines, plus de 6 000 fusils, armes automatiques, grenades à main et à fusil et lance-roquettes antichar portatifs ainsi que quelque 56 000 cartouches de calibres divers ont ainsi été rachetés au moyen de fonds fournis par le Gouvernement croate. On estime toutefois qu'un nombre considérable d'armes légères demeurent aux mains de particuliers.

#### IV. ASPECTS CIVILS

8. D'importants progrès ont été réalisés au sein des comités mixtes d'application. Le 16 octobre, après deux mois de négociations difficiles dans le cadre du Comité chargé de l'agriculture, les représentants des deux parties ont signé un mémorandum d'accord en vertu duquel le Gouvernement croate s'engageait à verser une somme d'environ 3,7 millions de dollars des États-Unis au titre des semences d'automne dans la région et de la réintégration des entreprises agricoles. Ce mémorandum a pour but de faciliter le démarrage d'activités économiques efficaces et viables dans le secteur de l'agriculture en permettant à la région de bénéficier d'intrants agricoles et de fonds procurés par la Croatie et d'écouler ses produits sur le marché croate. La réintégration des grandes entreprises agricoles d'État, qui sont la principale source d'emplois dans la région, devrait améliorer les perspectives d'emploi de ceux qui y sont restés ou qui y retournent. Cette opération devrait être menée à bien d'ici au 15 avril 1997.

9. Au sein du Comité chargé des services publics, les deux parties sont convenues que les services postaux et de télécommunication serbes locaux seraient réintégrés dans les services croates, la partie croate s'étant engagée à garantir l'emploi des employés serbes. Des progrès analogues ont été réalisés en ce qui concerne les chemins de fer, tandis que les négociations relatives à la réintégration de la compagnie d'électricité régionale dans la compagnie nationale croate se poursuivent. Dans le cadre du Comité mixte d'application chargé des droits de l'homme, des discussions préliminaires se sont engagées en vue de mettre en place un mécanisme qui connaîtrait de cas individuels de violation des droits de l'homme.

10. Les centres de l'Administration transitoire chargés de la délivrance de documents croates ont continué d'opérer dans cinq localités de la région en dépit des difficultés créées par des dirigeants serbes locaux extrémistes, notamment dans la municipalité de Beli Manastir dans la Baranja. Au 20 octobre 1996, plus de 15 000 résidents de la région avaient demandé des documents croates, mais ces demandes ne sont pas encore toutes satisfaites, loin de là. Le Gouvernement croate a indiqué qu'il allait sensiblement accélérer le rythme de délivrance des documents. Il a en outre fourni à ce titre un véhicule qui fait la tournée des villages lorsque les circonstances le permettent.

11. Avec le HCR, l'élément de l'ATNUSO chargé des affaires civiles a continué de faciliter le retour en Slavonie occidentale de quelque 80 personnes déplacées qui venaient de la région. Malheureusement, ces retours restent rares. Les personnes déplacées craignent de retourner ailleurs en Croatie, les bombardements, les pillages, les mesures d'intimidation et les assassinats de Serbes se poursuivant dans les anciens secteurs Nord et Sud. L'ATNUSO a aussi facilité le retour dans leur village, situé dans la région, de deux personnes déplacées d'origine croate. Le 13 octobre, l'Administration transitoire a emmené 20 réfugiés vivant en Hongrie visiter le village de Kopacevo, dans la Baranja, dont ils étaient originaires. La reconstruction des villages de Lipovac, Apsevci et Podgrade progresse de manière satisfaisante et, à compter du 1er novembre 1996, l'Administrateur transitoire compte en ouvrir pleinement l'accès aux personnes déplacées d'origine croate qui souhaitent rentrer chez elles. Ces villages demeureront sous le contrôle de l'ATNUSO : la Force de police transitoire y maintiendra l'ordre et les patrouilles militaires de l'ATNUSO se poursuivront.

12. Depuis le 16 juillet 1996, 92 Volontaires des Nations Unies travaillent avec l'ATNUSO. Bien que ces Volontaires aient pour tâche essentielle de mener des enquêtes à caractère humanitaire dans l'ensemble de la région, ils prêtent aussi assistance aux centres chargés de la délivrance des documents et aident dans divers domaines – création d'une base de données relatives aux droits de l'homme, problèmes de propriété, administration générale et préparation des élections locales.

#### A. Élections

13. Le chef des opérations électorales et son adjoint sont arrivés à la fin du mois de septembre dans la zone de la mission où ils y ont rencontré de hauts fonctionnaires croates et des responsables serbes locaux. La première réunion du Comité mixte d'application chargé des élections a eu lieu le 16 octobre 1996. Les discussions ont été sérieuses et constructives même si au départ les positions des parties étaient divergentes. Le Comité est convenu de se réunir, pour commencer, toutes les semaines et plus fréquemment par la suite, à mesure que les discussions progresseraient. L'ATNUSO a pour priorité immédiate de mettre en place l'infrastructure administrative et technique nécessaire à la tenue des élections.

#### B. Force de police transitoire

14. La Force de police transitoire compte actuellement 1 512 hommes, dont 1 337 Serbes et 175 Croates. L'objectif est d'augmenter le nombre de Croates à

raison de 40 à 50 par mois. Au cours d'une réunion de suivi tenue le 16 octobre, le Ministère de l'intérieur est revenu sur un accord qu'il avait conclu avec l'ATNUSO le 28 août au sujet de la contribution de la Croatie au paiement des dépenses de fonctionnement de la force de police. Pour le Ministère, ces dépenses sont comprises dans le montant de 4,5 millions de kunas par mois que le Gouvernement croate s'est engagé à verser au titre du financement des dépenses de la région. La somme étant déjà insuffisante pour couvrir les besoins en matière des services publics, l'Administrateur transitoire continuera d'insister auprès du Gouvernement pour qu'il contribue, comme convenu, au financement des dépenses de fonctionnement de la Force. À cet égard, le Gouvernement croate n'a dégagé les fonds nécessaires pour le paiement des salaires d'août que le 8 octobre, alors qu'il aurait dû le faire le 10 septembre. Les salaires de septembre ont été payés pendant la troisième semaine d'octobre. Des retards dans la réception du matériel et des ressources ainsi que dans le paiement des salaires mensuels nuisent aux efforts que déploie l'ATNUSO pour renforcer le moral de la Force et la rendre plus solide. Cette situation rend l'avenir encore plus incertain.

15. Malgré tout, l'efficacité opérationnelle de la Force va s'améliorant. En raison des difficultés matérielles évoquées ci-dessus et de la résistance de certaines personnes dans la région, il faut faire preuve de réalisme et avoir conscience des limites de la Force. Pour en améliorer le professionnalisme, l'International Criminal Investigation and Training Assistance Programme du Gouvernement des États-Unis a organisé à son intention des cours de formation sur les droits de l'homme et l'action anti-émeute. D'autres activités de formation sont prévues au cours des mois à venir.

### C. Surveillance des frontières

16. L'effectif du groupe de surveillance des frontières, qui s'élève actuellement à 39 observateurs, reste inférieur de 50 % à l'effectif autorisé, ce qui ne permet pas à l'ATNUSO de surveiller efficacement 24 heures sur 24 les points de passage internationaux dans la région. Étant donné que la circulation des personnes à travers la frontière devrait augmenter au cours des mois à venir, des efforts seront faits pour accroître le nombre des observateurs. En octobre, des entretiens ont eu lieu entre les Ministères croates des finances et de l'intérieur, l'ATNUSO et les autorités serbes locales afin d'établir un service transitoire des douanes et de l'immigration composé de Serbes et de Croates d'ici au 1er novembre, ou dès que possible après cette date.

17. Dans le cadre de ses capacités limitées, le groupe de surveillance des frontières a suivi attentivement le mouvement des familles qui entrent et sortent de la région. Entre le 16 juin et le 24 octobre, 166 familles ont franchi la frontière en direction de la République fédérative de Yougoslavie tandis que 12 se dirigeaient vers la région. Sur l'ensemble des mouvements de familles hors de la région, 150 ont eu lieu entre le 1er septembre et le 24 octobre 1996. La plupart d'entre elles venaient de la Baranja, dans le nord de la région. On ne peut toutefois pas exclure la possibilité de départs du sud, étant donné qu'il existe dans cette zone des points de passage terrestres non officiels entre la région et la République fédérative de Yougoslavie que l'ATNUSO ne peut surveiller faute d'effectifs suffisants.

#### D. Affaires publiques

18. La radio de l'ATNUSO émet désormais trois heures par jour, aux heures de grande écoute, sur les ondes de Radio Vukovar, ce qui permet à l'Administration transitoire de diffuser plus efficacement des magazines sur des questions présentant un intérêt particulier pour la population locale, notamment sur le programme de rachat des armes. Elle a également amélioré la qualité technique de ses émissions en installant ses propres studios de production capables d'émettre en direct à partir du siège de l'ATNUSO, par téléphone, sur les ondes de Radio Vukovar. Parallèlement, les jours de marché organisés par l'ATNUSO continuent d'offrir à l'Administration transitoire une excellente occasion de diffuser des informations. L'aide que la composante affaires publiques a apportée à l'équipe du Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie qui a procédé aux exhumations au charnier d'Ovcara a contribué à ce qu'il soit rendu compte de ces activités d'une manière impartiale et digne.

#### V. PROBLÈMES ET TÂCHES À ACCOMPLIR

19. Le processus de réintégration pacifique après cinq ans de guerre est nécessairement complexe et difficile. Dans la zone qui relève de l'ATNUSO, la réintégration est encore plus ardue en raison du grand nombre de personnes déplacées vivant à l'intérieur et en dehors de la région qui souhaitent retourner chez elles ainsi que de l'ampleur des destructions matérielles et des ravages psychologiques et affectifs causés par la guerre. Au cours des six mois écoulés depuis son plein déploiement dans la région, l'ATNUSO a fait des progrès considérables, mais des problèmes importants restent à résoudre. À des fins de planification, l'ATNUSO s'est fixé des objectifs précis pour s'acquitter de ses principales responsabilités, notamment en arrêtant les tâches à accomplir et leur calendrier.

20. Sur le plan militaire, les activités sont devenues essentiellement routinières depuis la démilitarisation et visent à réduire encore davantage le nombre d'armes restant dans la région, grâce au programme de rachat des armes financé par le Gouvernement croate. En ce qui concerne la Force de police transitoire, la mise en place d'une force multiethnique fiable, capable de maintenir efficacement l'ordre public et de donner confiance aux Croates qui reviennent dans la région et aux Serbes qui y restent, est une entreprise de longue haleine. Elle ne pourra être menée à bien que si le Gouvernement paie à temps les salaires et les dépenses de fonctionnement, et si les Serbes qui sont actuellement membres de la Force et qui ont l'intention de rester dans la région demandent des papiers de citoyenneté croate. En novembre, un service transitoire des douanes et de l'immigration composé de Serbes et de Croates sera mis en place sur la base de principes analogues à ceux qui ont présidé à la création de la Force de police transitoire, et installé à tous les points de passage internationaux dans la région. Du fait de la complexité des réglementations douanières, une formation solide s'impose avant que ce service ne puisse réellement s'acquitter de sa tâche. Pendant cinq ans, l'accès à la région à partir de la Serbie et vice versa a reposé sur des procédures insuffisantes pour assurer le contrôle d'une frontière internationale. L'adoption de dispositions plus rigoureuses devra intervenir progressivement afin d'éviter d'accroître l'appréhension des Serbes locaux.

21. L'intégration des systèmes administratifs de la région a commencé, mais soulève des questions techniques et juridiques extrêmement complexes. La priorité absolue a été de créer des centres de délivrance de documents croates – pièces attestant la citoyenneté, passeports, actes de naissance et autres certificats, ainsi que pièces pour les services de santé et de sécurité sociale. Comme on l'a indiqué au paragraphe 10, au cours des deux premiers mois de fonctionnement de ces centres, plus de 15 000 demandes ont été reçues, dont les deux tiers environ ont été traitées. Le nombre de demandes qui pourraient être déposées s'élevant à 100 000, il faudrait une vingtaine de mois pour mener à bien le processus si le rythme actuel de délivrance reste le même. Des discussions intensives sont en cours avec le Gouvernement croate en vue de mettre en place un programme qui permettrait de délivrer 100 000 papiers attestant la citoyenneté d'ici à mars 1997, conformément aux procédures légales croates, afin que les titulaires de ces documents puissent avoir la certitude que ceux-ci seront valides après le départ de l'ATNUSO.

22. Le Ministre croate de la justice et les autorités judiciaires locales ont commencé à examiner la question de la réintégration du système juridique local au mois d'octobre. Il s'agit de décider de la validité des décisions juridiques prises à l'époque de la "République serbe de Krajina", notamment de la validité des documents délivrés, de l'introduction de lois et réglementations croates et de la réintégration de l'administration de la justice, en particulier des institutions pénitentiaires. Dans le cadre de la réintroduction complète du droit croate, il faudra entreprendre une importante campagne médiatique pour informer la population des changements juridiques intervenus au cours des cinq dernières années. D'autre part, l'immatriculation des véhicules locaux auprès des services croates compétents risque de s'avérer difficile car les propriétaires serbes de véhicules pourraient être victimes de brimades de la part d'extrémistes serbes. L'ATNUSO s'efforce de faciliter progressivement la circulation des véhicules à destination et en provenance d'autres parties de la Croatie. Toutefois, lorsque les véhicules de la région auront été immatriculés en Croatie, il lui sera plus difficile de vérifier que des éléments indésirables venant de l'extérieur n'y ont pas accès.

23. En ce qui concerne les structures administratives locales, la transition devrait commencer en novembre lorsque des fonctionnaires croates entreront progressivement en fonctions, en qualité d'agents de liaison, dans les services locaux de l'administration, et que les pratiques locales seront harmonisées avec les normes croates avant la réintégration officielle. L'intégration des entreprises publiques et semi-publiques nécessite des négociations au niveau de chaque société. Une attitude plus coopérative de la direction de la compagnie pétrolière serbe locale NIK aurait pu faciliter le transfert de ses avoirs à la compagnie pétrolière croate INA, ce qui ne s'est pas encore produit après trois mois de négociations. Si quelques progrès encourageants ont été accomplis, l'intégration des entreprises routières et ferroviaires, des compagnies de distribution d'eau et des entreprises de transport ne se fera probablement pas avant janvier 1997. L'intégration des compagnies d'électricité et de téléphone devrait prendre encore plus longtemps.

24. La reconstruction et la relance de l'économie devraient se poursuivre bien après le départ de l'ATNUSO. Entre-temps, l'ATNUSO joue un rôle important en établissant des descriptifs de projets, en organisant une conférence internationale de donateurs qui se tiendra en décembre et en aidant les institutions financières internationales à réaliser des études. Pour promouvoir la réintégration, l'ATNUSO continuera à introduire progressivement le kuna croate et a l'intention de mettre en place des établissements bancaires croates dans la région en novembre, en vue d'achever la conversion du système des paiements avant janvier 1997. La création d'emplois tant pour ceux qui restent que pour ceux qui reviennent dans la région est une priorité importante.

25. Le choix de la date des élections dépend avant tout du règlement des questions de principe en suspens (S/1996/705, par. 16) et ensuite de questions d'ordre technique, procédural et d'appui découlant du cadre politique convenu. Les questions de principe essentielles qui nécessitent un accord sont les suivantes : les critères permettant de déterminer qui aura le droit de vote; les institutions représentatives à élire et le système de représentation; les dispositions juridiques applicables aux élections; et les principes retenus pour délimiter les collectivités territoriales. Les négociations qui viennent de commencer sur ces conditions préalables fondamentales font apparaître que les parties ont des positions très fermes et très différentes sur chacune de ces questions. Lorsqu'elles auront été résolues, il faudra environ 140 jours pour régler les aspects techniques et d'appui en suspens, comme les programmes d'information, l'inscription des électeurs, la présentation des candidatures et les campagnes des candidats, la formation du personnel, la vérification des données et des systèmes et la fourniture des matériels, si l'on veut que le processus électoral se déroule de manière régulière.

26. La possibilité de régler les questions électorales dans les délais prévus dépendra donc à l'évidence des progrès accomplis dans les grands domaines clefs. Il est probable que le Gouvernement croate exigera que seuls puissent s'inscrire sur les listes électorales les détenteurs de pièces attestant leur citoyenneté croate. À l'heure actuelle, il ne serait pas réaliste d'espérer que ces pièces pourront être délivrées à tous les habitants de la région remplissant les conditions requises avant mars 1997. Même si le traitement desdites pièces et celui des documents nécessaires à l'inscription des électeurs se fait simultanément, il faudra encore au moins quatre semaines pour valider les registres électoraux et établir des listes électorales avant la présentation des candidatures.

27. Le retour des personnes déplacées est un processus très lent qui dépend des logements disponibles, de l'ampleur des opérations de déminage à effectuer, du maintien de l'ordre public et de la préparation psychologique de ceux qui reviennent et de ceux qui restent. On pense qu'à l'arrivée de l'hiver, lorsque les opérations de déminage et de reconstruction ne pourront plus se poursuivre, plus de 2 000 personnes déplacées croates auront pu regagner leur domicile. L'hiver servira à préparer d'importants retours au printemps et à l'été 1997. Une attitude coopérative du Gouvernement croate vis-à-vis du retour des Serbes dans d'autres parties de la Croatie contribuerait grandement à libérer des logements pour les croates qui reviennent dans la région.

28. En ce qui concerne l'avenir, l'ATNUSO estime qu'avec l'entière coopération des deux parties, il devrait lui être possible de mener à bien ses tâches essentielles d'ici au début de l'été 1997. Il faudra ensuite envisager les modalités de la transition vers les arrangements à long terme en matière de surveillance et d'observation qui sont envisagées au paragraphe 10 de l'Accord fondamental.

## VI. OBSERVATIONS

29. Au paragraphe 9 de sa résolution 1037 (1996), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui présenter notamment un rapport sur l'application de l'Accord fondamental. L'ATNUSO existe depuis neuf mois. Au cours des six mois qui se sont écoulés depuis le déploiement intégral de ses effectifs militaires et civils, la démilitarisation a été achevée, la Force de police transitoire a été mise en place, l'intégration des voies navigables, du réseau ferroviaire et du réseau routier est en cours et les services postaux et téléphoniques ont de nouveau été reliés aux systèmes croates. Ceci a permis la reprise des communications, des voyages et des échanges entre des peuples qui ont été séparés pendant cinq ans. Des efforts vigoureux ont été déployés pour mobiliser une assistance financière internationale en vue de la reconstruction économique et de la revitalisation de la région. Les premiers décaissements ont maintenant été effectués. La Croatie a également fourni des ressources financières pour l'agriculture locale.

30. Le processus de dialogue politique direct a contribué à la promulgation d'une loi d'amnistie satisfaisante. Plus de 10 % des résidents ont demandé la citoyenneté croate et leur nombre ne fait qu'augmenter. Plus de 45 000 Serbes et Croates ont participé aux sept jours de marché organisés par l'ATNUSO, ce qui a contribué à réduire l'hostilité et la méfiance entre les personnes. Plus de 13 000 réunions familiales ont eu lieu. Les quatre premiers villages pilotes, comptant plus de 600 habitations, ont été déminés et les travaux de reconstruction sont assez avancés pour que les personnes déplacées croates puissent revenir en novembre. Dans le centre de la région, le déminage a commencé dans plusieurs villages comptant plus de 1 000 maisons, où les personnes déplacées pourront revenir au printemps.

31. Sur les bases des progrès réalisés, l'ATNUSO a défini un plan réaliste pour l'exécution des tâches restantes de son mandat. Il convient de souligner toutefois que ses objectifs ne pourront être réalisés que si les parties lui apportent leur entière coopération en temps voulu. Si des extrémistes des deux côtés cherchent à entraver la mise en oeuvre par l'ATNUSO du programme de l'Accord fondamental, il est particulièrement préoccupant de constater que le Gouvernement croate, qui devrait ouvrir la voie à la réintégration pacifique et à la réconciliation, ne s'est pas montré très disposé à tenir ses engagements et à s'acquitter de ses obligations. Il s'est créé un climat d'affrontement et d'obstruction qui semble plus lié à des préoccupations politiques internes qu'aux travaux de l'ATNUSO. Cette situation n'a fait qu'intensifier l'angoisse et les craintes des résidents actuels de la région, faisant le jeu des éléments durs parmi les Serbes dont la politique d'obstruction fournit à son tour des arguments aux extrémistes du côté croate.

32. Pour permettre à l'ATNUSO de mener à bien sa mission, il est urgent de mettre fin aux incertitudes concernant la durée de son mandat. Comme je l'ai noté dans mon rapport au Conseil de sécurité daté du 5 août 1996 (S/1996/622), cette question compromet l'aptitude de la mission à fonctionner efficacement et est devenue un problème politique d'envergure dans la région. Il est clair que l'ATNUSO ne pourra pas mener à bien toutes ses tâches au cours de son mandat actuel. Elle doit déjà planifier et préparer des événements, comme les élections, qui auront lieu bien après le 15 janvier 1997. En outre, l'adoption par le Conseil d'une décision tendant à proroger le mandat de l'ATNUSO découragera ceux qui croient à tort que les pressions politiques amèneront la mission à transiger sur l'exécution de sa tâche et l'accomplissement intégral de son mandat, et cherchent donc à y faire obstacle.

33. La communauté internationale a pris des engagements fermes en vue d'assurer la réintégration pacifique de la région de la Slavonie orientale, de la Baranja et du Srem occidental dans la Croatie, conformément à l'Accord fondamental. La présence de l'ATNUSO a également contribué de façon importante à la normalisation des relations entre la République de Croatie et la République fédérative de Yougoslavie, et a joué un grand rôle en favorisant une stabilisation régionale plus large, notamment en Bosnie-Herzégovine. Toutefois, le climat d'incertitude et d'agitation qui s'est instauré au cours des deux derniers mois menace de saper les progrès de la mission.

34. Dans une déclaration faite par le Président du Conseil de sécurité le 15 août (S/PRST/1996/35), les membres du Conseil ont affirmé qu'ils étaient prêts à envisager de proroger le mandat de l'ATNUSO sur la base d'une recommandation du Secrétaire général. Je suis convaincu que si le Gouvernement croate et les Serbes locaux lui apportent leur entière coopération, l'ATNUSO devrait pouvoir mener à bien ses principales tâches d'ici à juillet 1997. Il se peut toutefois qu'à cette date, la situation soit explosive et qu'une présence internationale continue s'avère essentielle au maintien de la paix et de la stabilité, en particulier durant la transition vers la phase de surveillance et d'observation à long terme, comme prévu dans l'Accord fondamental. Selon l'évolution de la situation, une ATNUSO convenablement restructurée pourrait être particulièrement bien placée pour assurer cette présence.

35. Compte tenu des considérations qui précèdent, je recommande donc au Conseil de proroger le mandat actuel de l'ATNUSO de six mois, jusqu'au 15 juillet 1997, dans l'espoir que le Gouvernement croate coopère avec l'ATNUSO selon que de besoin pour lui permettre de mener à bien ses diverses tâches. Le Conseil voudra peut-être également envisager, à ce stade, de prendre les dispositions voulues pour assurer une présence supplémentaire de six mois dans la région jusqu'à la fin de la période de transition de deux ans. Cette mission supplémentaire aurait pour but de vérifier le respect, par les parties, des engagements qu'elles ont pris dans l'Accord fondamental et de promouvoir l'instauration d'un climat de confiance entre les résidents locaux, tout en facilitant la mise en place d'une présence à long terme chargée d'activités de surveillance et d'observation. Pour les raisons indiquées plus haut, il serait nécessaire qu'une décision soit prise rapidement pour éviter une nouvelle période de pressions et de troubles politiques durant laquelle l'ATNUSO ne pourrait pas se consacrer à ses tâches principales.

36. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier les pays qui fournissent des contingents de la contribution qu'ils apportent au succès de l'ATNUSO. Je voudrais également rendre hommage à l'Administrateur transitoire, Jacques Paul Klein, et aux membres civils et militaires de l'ATNUSO pour le dévouement avec lequel ils s'acquittent de leur tâche au service de la communauté internationale.

-----